



DESCRIPTION

Le CVD 600 est un caisson C4 destiné à la ventilation pour l'habitat collectif ou le tertiaire.

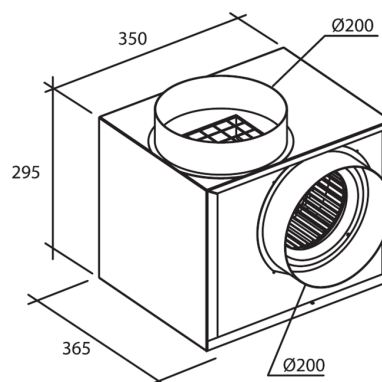
MATERIAUX

Ossature en acier galvanisé Moto-ventilateur centrifuge à action simple ouïe



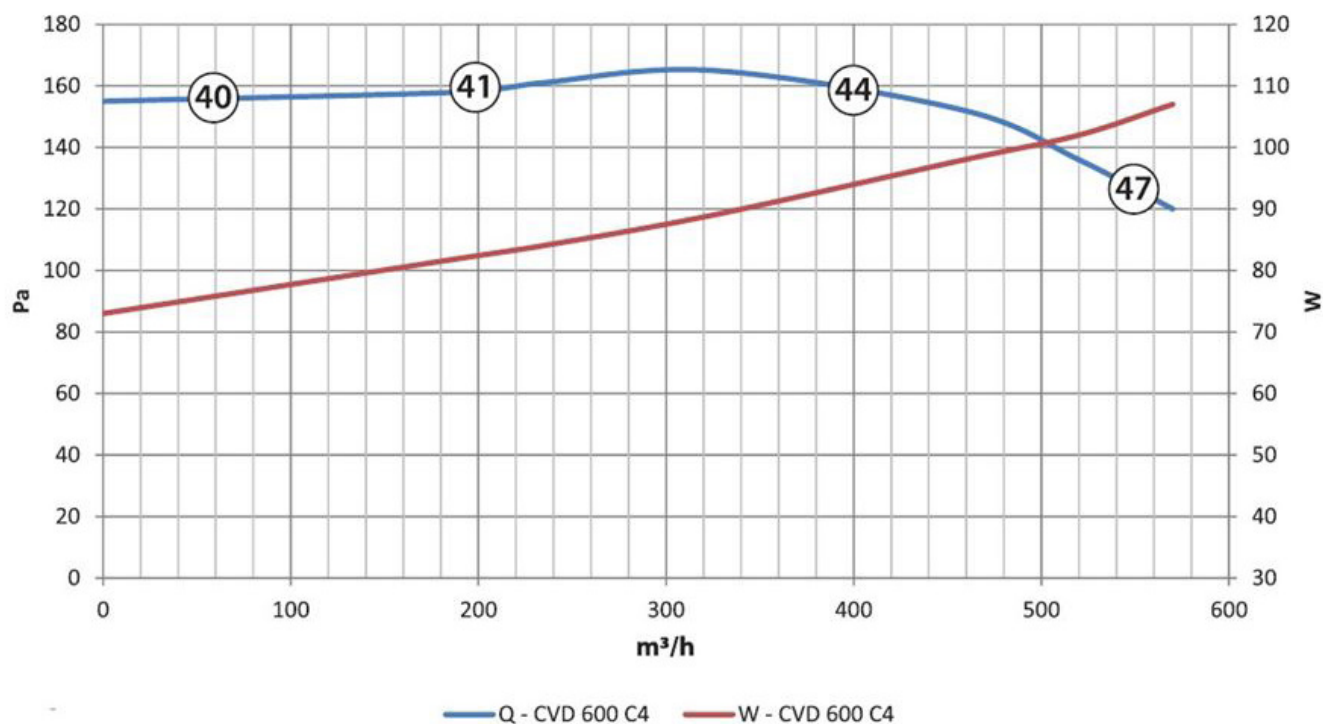
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Classification 400°C 1/2H - C4
- Compatible VMC HYGRO A ou B, VMC AUTO, VMC GAZ.
- Montage intérieur ou extérieur / Horizontal ou vertical.
- Débit de 50 à 600m³/h.
- Puissance max. 124W.
- Interrupteur cadenassable monté.
- Alimentation 230V - 50Hz - IP44 - Classe F



Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.

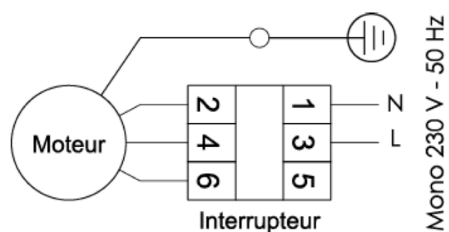
CARACTÉRISTIQUES AÉRAULIQUES



OPTION : DÉPRESSOSTAT CALIBRÉ 80Pa



RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.





EFFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11

PROCES-VERBAL**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-18-002306 - Révision 1**

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 27 septembre 2026 .
Appréciation de laboratoire de référence	▪ EFR-18-002306 - Révision 1
Concernant	Un caisson de ventilation mécanique contrôlée (VMC) composé d'un ensemble moto-ventilateur à transmission directe. Référence: CVD 600 C4 Marque commerciale : PANOL Taille: 600 Aspiration : Horizontale (H) Refolement : Vertical (V) ou Horizontal (H)
Demandeur	QUINOA RESIDENTIEL 949 Avenue Saint JUST F - 77000 VAUX LE PENIL

Ce procès-verbal de classement annule et remplace le procès-verbal de classement EFR-18-002306.

Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.





EFR-18-002306 - Révision 1

PROCES-VERBAL

1.3. DESCRIPTION DETAILLEE DES ELEMENTS

1.3.1. Enveloppe

L'enveloppe du caisson est réalisée en tôle d'acier galvanisé (épaisseur variable).

L'assemblage de l'enveloppe se fait au moyen de vis autoperceuses et de rivets. L'enveloppe comprend les pièces suivantes :

- 1 tôle DESSOUS CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 12/10 mm et qui accueille l'ensemble moto-ventilateur, l'assemblage est réalisé au moyen de rivets aluminium Ø4.8 mm ;
- 1 tôle ENV CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 12/10 mm et qui :
 - Coiffe l'ensemble moto-ventilateur, l'assemblage est réalisé au moyen de rivets aluminium Ø4.8x10 mm.
 - Reçoit la grille optionnelle de rejet GREJ SIR 600-2, l'assemblage est réalisé au moyen de vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm.
 - Reçoit le support de rejet SREJ SIR 600-2, l'assemblage est réalisé au moyen de vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm.
 - Reçoit le piquage circulaire Ø200 mm de rejet, l'assemblage est réalisé au moyen de soudure par points ou par vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm.

1.3.2. Ensemble moto-ventilateur

L'ensemble moto-ventilateur se compose de :

- 1 moto-turbine centrifuge à action avec aubes agrafées de type 4GRA45 180x92R.
- 1 panneau latéral d'aspiration FL ASP CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 12/10 mm ou 10/10 mm constituant le côté aspiration de la volute et recevant l'ouïe d'aspiration de type 16133.
L'ensemble « pavillon d'aspiration » (panneau latéral + ouïe d'aspiration) peut être réalisé par emboutissage ou assemblé par soudure par points ou rivets Ø4.8 mm.
- 1 panneau latéral moteur FL MOT CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 12/10 mm ou 10/10 mm constituant le côté moteur de la volute.
Le panneau peut être réalisé par emboutissage ou poinçonnage.
- 1 ceinture CTR CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 10/10 mm constituant le profil de la volute.
Des trous peuvent être réalisés dans la ceinture pour y fixer les pattes PTVOL CVD C4 (voir ci-après).
- Option : 7 pattes PTVOL CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm permettant le maintien entre les pièces FL ASP CVD C4 + CTR CVD C4 + FL MOT CVD C4. L'assemblage est assuré par des rivets Ø4.8 mm.
- 1 tôle support moteur TMOT CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 12/10 mm constituant la 2^{ème} partie du côté moteur de la volute. L'assemblage avec le panneau FL MOT CVD C4 est assuré par des vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm. La tôle TMOT CVD C4 reçoit le moteur, l'assemblage est assuré par des vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm.
- 1 capotage moteur réalisé par :
 - 1 tôle CARTER CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm.
 - 2 tôles FLASQ CVD C4 en acier galvanisé d'épaisseur 8/10 mm.

Les 3 pièces sont assemblées par soudure par points ou par rivets Ø4.8 mm. L'ensemble est fixé à la pièce TMOT CVD C4 par vis autoperceuses Ø4.2 ou Ø4.8 mm.




EFR-18-002306 - Révision 1
PROCES-VERBAL

4. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ces durées - établies par analogie - sont forfaitaires.

Pour le ventilateur de VMC de référence :

Taille	Désignation	Vitesse de rotation maximale de la turbine trs/min
600	CVD 600 C4	1130

Les performances de l'élément sont les suivantes :

TEMPÉRATURE DES GAZ EXTRAITS	QUATRE CENT DEGRES CELSIUS - (400 °C)
DURÉE DE FONCTIONNEMENT	UNE DEMI-HEURE - (1/2 h)
DIAMÈTRE MAXIMAL DES BOUCHES	CENT SOIXANTE MILLIMETRES - (160 mm)

Le classement attribué ci-dessus permet l'utilisation du ventilateur de V.M.C. en catégorie C4, conformément à l'Arrêté Habitation du 31 janvier 1986 ou conformément à l'Arrêté E.R.P. du 18 novembre 1987.

5. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

5.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.



EFR-18-002306 - Révision 1

PROCES-VERBAL**6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Efectis France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 27 septembre 2021

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Charlotte SCHNELLER

X 

Superviseur
Signé par : Romain STOUVENOT

